

Comité national de l'Eau

Compte rendu de la réunion plénière du 10 octobre 2017

La séance est ouverte à 9 heures 50, sous la présidence de Jean Launay.

I Introduction

Jean LAUNAY, Président du CNE

Je souhaite vous remercier d'être venus aussi nombreux dans cet auditorium. Certaines absences sont dues ce matin à des problèmes de transport, compte tenu du mouvement de grève.

➤ **Les nouveaux membres du CNE nommés par l'arrêté du 5 octobre 2017 sont les suivants :**

- au titre des représentants de l'Etat :

Mme. Isabelle DORLIAT-POUZET, chef du bureau des services publics locaux à la direction générale des collectivités locales remplace M. Guillaume ROBILLARD ;

M. Robert DJELLAL, chef du bureau des éco-industries et du développement industriel durable à la direction générale des entreprises remplace M. François VILLEREZ ;

- au titre des présidents des comités de bassin :

Mme Anchya BAMANA, présidente du comité de l'eau et de la biodiversité de Mayotte, remplace M. Ibrahim BOIHANERY ;

- au titre des représentants des usagers,

M. Simon BURNER, directeur d'European Rivers Network France, remplace M. Georges EMBLANC ;

- au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, représentants élus par chaque comité de bassin :

M. Jean-Luc SANTINI, conseiller régional de la région Ile-de-France, remplace Mme Corinne RUFET pour le bassin Seine-Normandie ;

- au titre des représentants des associations de collectivités territoriales,

M. Daniel BELON, directeur adjoint de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, remplace M. Michel DESMARS.

Je vous avais annoncé que je devais normalement quitter la présidence du CNE puisque je ne me représentais pas aux élections législatives de juin. J'ai eu néanmoins l'occasion le 28 juin dernier de rencontrer le Ministre de la Transition écologique et solidaire, qui m'a demandé de continuer à présider le CNE. En conséquence, un arrêté du 11 juillet 2017 m'a nommé tout d'abord personnalité qualifiée au CNE, puis un décret du Premier Ministre a suivi le 1^{er} août, me demandant de continuer à exercer à la présidence du CNE.

Je suis très heureux de pouvoir continuer ce travail, toujours dans une démarche d'écoute et de responsabilité. Mener un groupe aussi important, avec des intérêts contradictoires et parfois divergents, peut être difficile, mais l'eau reste un sujet que j'aime. Je vous retrouve donc avec bonheur.

Nous accueillons aujourd'hui la nouvelle députée d'Indre-et-Loire, Sophie Auconie, notre vice-présidente, qui préside aussi aux destinées du comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) et qui ignore encore si elle sera nommée au titre de parlementaire.

Sophie AUCONIE, Vice-présidente du CNE

Je vous confirme que je reste au CNE au titre de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. En effet, j'ai été nommé dans les membres du comité de bassin par la ville de Tour via l'AMF. Je suis donc membre de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et, à ce titre, je reste membre du CNE. Quoi qu'il en soit, il vaudrait tout de même mieux qu'un autre parlementaire soit nommé, pour que nous puissions exercer ensemble nos missions plus efficacement.

Jean LAUNAY

Nous y reviendrons lors de la séance de décembre. Nous divulguerons les noms des nouveaux parlementaires membres du CNE à cette occasion.

➤ Information du CNE sur la réorganisation de la direction de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT, directeur de l'eau et de la biodiversité

Je commencerai par féliciter Jean Launay pour sa nomination comme président du CNE et Sophie Auconie pour son élection à l'Assemblée nationale.

Je voudrais vous informer en préambule, que la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) vient d'être réorganisée et compte désormais quatre sous-directions : une sous-direction transversale, la sous-direction de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration

des écosystèmes, et trois autres sous-directions chargés chacune de la gestion d'un type d'écosystèmes (écosystèmes aquatiques, terrestres, littoraux et marins)

Karine Brulé, présente à cette tribune, a pris en charge la sous-direction dédiée à la protection et à la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques. Je vous présente également Anaïs Bailly, qui vient de prendre dans cette sous-direction la responsabilité du bureau de la politique de l'eau, qui a entre autres missions celle d'assurer le secrétariat du CNE.

Sophie AUCONIE

Dans la nouvelle organisation de la DEB, qui doit prendre la suite de Catherine Gibaud qui s'occupait des réunions du CCPQSPEA que je préside ?

Karine BRULÉ, direction de l'eau et de la biodiversité

Catherine Gibaud a quitté la DEB. Le bureau dont elle avait la charge a évolué. Nous prenons avec Anaïs Bailly nos marques sur le CNE et ses commissions. Nous vous tiendrons informés rapidement pour ce qui concerne la gestion du CCPQSPEA.

Claude ROUSTAN, Fédération Nationale de la Pêche en France

A mon sens, il convient que le mot « pêche » retrouve sa place dans l'organigramme.

Jean LAUNAY

C'est prévu. Un ajustement sera passé dans la dénomination du bureau concerné.

.II Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2017

Nathalie ROUSSET, département de la Haute-Loire

Je tiens à apporter une correction : je suis conseillère départementale, pas vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Loire.

Sous réserve de la prise en compte de la demande de correction formulée en séance, le compte rendu de la séance du 31 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

.III Cadrage budgétaire des XI^{èmes} programmes des agences de l'eau

Jean LAUNAY

Les comités de bassin ou conseils d'administration des agences entament leurs réunions sous la présidence des présidents de conseil d'administration nommés par l'Etat, des directeurs généraux nommés par l'Etat, et des représentants de l'Etat envoyés dans les comités de bassin. Les agences restent des établissements publics de l'Etat, qui ne manquent pas de suivre ses directives.

Le contexte budgétaire avec les prélèvements financiers de l'État n'est certes pas nouveau et reste compliqué. Sans revenir sur les débats que vous vivrez dans vos comités, il est manifeste que les émotions se traduisent en motions, dans le cadre des différents métiers exercés. Il nous faut en

débattre, car nous sommes en quelque sorte la synthèse des parlements de l'eau que sont les comités bassins.

François MITTEAULT

L'ordre du jour qui est proposé est assez particulier. Il est essentiellement composé de points d'actualité, cette actualité étant assez riche, du fait des débats budgétaires relatifs à la loi de finances et au quinquennal.

Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a reçu le 11 septembre tous les présidents de comités de bassin, accompagnés des présidents des conseils d'administration des agences de l'eau et des directeurs généraux des comités de bassins. Il nous appartient de dresser un bilan de toutes ces informations, qui donneront au CNE un rôle plus prospectif que dans les réunions dont les ordres du jour prévoient des remises d'avis du CNE sur des textes obligatoires.

Le calendrier qui aboutira à la fin 2018 à l'adoption des XI^{èmes} programmes se déroule normalement.

Le ministre de la transition écologique et solidaire adressera bientôt un courrier aux présidents de bassin et présidents des conseils d'administration des agences de l'eau sur la déclinaison des XI^{èmes} programmes avec les orientations qu'il souhaite voir intégrées. Ces éléments font l'objet d'une information du CNE ce jour

Le vote des agences de l'eau sur les XI^{èmes} programmes doit intervenir avant le 31 octobre 2018.

Auparavant, le cadrage des recettes devra avoir été achevé, grâce à la loi de finances. La structuration des dépenses des agences de l'eau donnera lieu à un arrêté, qui sera pris en 2018, quand toutes les agences auront assuré leur déclinaison des orientations et défini leur programme.

Le CNE sera consulté sur le projet d'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses des XI^{èmes} programmes des agences de l'eau, pour avis intermédiaire au printemps 2018 puis pour avis préalable en septembre 2018.

Les arbitrages gouvernementaux ont conduit à fixer le plafond annuel de recettes des redevances à 2,105 milliards d'euros. Il figure dans la loi de finances et s'appliquera dès 2018. Ce plafond est en baisse par rapport à sa valeur actuelle de 2,3 milliards d'euros. Il a fait l'objet de nombreux débats dans les comités de bassin.

Au niveau des dépenses, il convient de noter la suppression du prélèvement de l'État sur le fonds de roulement des agences de l'eau, pour 175 millions d'euros. Il est compensé par la mise en place du plafond dit « mordant ». En dessous de ce plafond des recettes, les agences de l'eau doivent supporter de nouvelles charges : l'intégralité de la subvention à l'Agence française de la biodiversité (pour 30 millions d'euros) ainsi que la subvention pour les parcs nationaux (pour 61 à 65 millions d'euros) et celle de l'ONCFS (pour 30 à 37 millions d'euros). Rien n'a changé en revanche dans l'enveloppe de 41 millions d'euros dédiée à Ecophyto (enveloppe hors plafond).

Enfin, les agences de l'eau sont également soumises à une baisse annuelle de leurs effectifs, avec une baisse d'environ 200 agents planifiée pour la durée du programme.

Le plafond de 2,3 milliards d'euros n'est aujourd'hui pas mordant, car toutes les redevances sont situées en deçà. Elles servent à financer le plafond de 175 millions d'euros, ce qui laisse une capacité de financement des agences de 1,955 milliard d'euros.

Dans le schéma du projet de loi de finances (PLF) pour 2018, le plafond mordant permet à l'Etat, toutes choses égales par ailleurs, de récupérer 175 millions d'euros. En deçà du plafond, les agences doivent financer l'ONCFS, l'AFB et les parcs nationaux, pour un maximum de 260 millions d'euros, ce qui fait passer les redevances pour le budget des agences de l'eau à 1,8 milliard d'euros, soit une baisse comprise entre 120 et 147 millions d'euros. Cette baisse correspond à 7 % du budget d'intervention des agences. Ce taux ne traduit pas la réalité des capacités d'intervention. En moyenne, la capacité d'intervention décroît de 20 %, en particulier la possibilité de prendre des capacités d'engagement, avec des fluctuations selon les agences (entre 10 % et 30 %).

Les différents comités de bassin se penchent actuellement sur ces évolutions. L'intervention des agences pour financer l'intégralité du fonctionnement de l'AFB, de l'ONCFS et des parcs nationaux a été rendue possible par le biais de la capacité d'intervention des agences dans le domaine de la biodiversité. Cette évolution traduit le rapprochement des opérateurs de l'eau et de la biodiversité.

Le ministre s'est par ailleurs engagé, avec l'accord du Premier ministre, à mettre en place une nouvelle redevance relative à l'artificialisation des sols. La direction de l'eau et de la biodiversité étudie sa mise en place et devrait s'orienter vers une diversification des redevances, en intégrant des redevances propres à la biodiversité. Ces redevances ne viendront pas augmenter la capacité d'intervention des agences mais figureront à l'intérieur du plafond des recettes. Il faudra que le principe « l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité » continue à s'appliquer. Toutefois, cette évolution ne pourra peut-être pas être mise en œuvre dès le PLF 2018, mais une décision politique a en tout cas bel et bien été prise.

J'en arrive aux orientations ministérielles. Dans son exposé aux présidents de comités de bassin, le ministre a insisté sur quatre orientations.

- **L'adaptation au changement climatique**

Les agences de l'eau doivent jouer un rôle central. L'organisation par bassin est préservée.

- **La lutte contre l'érosion de la biodiversité**

Le ministre considère que la reconquête de la biodiversité est aussi importante que l'adaptation au changement climatique. On ne peut réussir le défi climatique sans préserver la biodiversité.

- **La prévention des impacts de l'environnement sur la santé**

Le ministre souhaite que les programmes des agences de l'eau s'intéressent de plus en plus aux questions d'impact sur la santé, au travers notamment du Plan National micropolluants adopté en 2017 et du plan Ecophyto 2.

- **La solidarité territoriale**

Il s'agit dans les territoires ruraux et périphériques de renforcer la solidarité, notamment au niveau des services d'eau par rapport aux territoires urbains, en concentrant les aides sur les sujets émergents et prioritaires. Un accompagnement du transfert de la compétence eau et assainissement est également prévu, ainsi que le recours aux contrats de transition écologique.

Il convient par ailleurs de mettre en avant l'efficacité, la sélectivité, la simplicité et la lisibilité dans les aides accordées, en phase avec les réductions budgétaires. Une meilleure efficacité du système doit compenser cette baisse. Il faut privilégier les aides au changement par rapport aux aides au fonctionnement. Sans doute les aides à la performance épuratoire des équipements des collectivités doivent-elles baisser elles aussi, tout comme les redevances propres aux usagers domestiques.

Il conviendra aussi de rechercher une complémentarité dans le levier financier par rapport au levier régalién.

Il faudra de plus rechercher la simplicité des dispositifs, en rendant les tâches d'instruction aussi légères que possible, pour intégrer la baisse des moyens qui est prévue.

Enfin, des expérimentations et innovations devront continuer à être lancées.

Ces éléments de cadrage font actuellement l'objet de présentations et de débats. Ils entraîneront des ajustements de stratégie pour chaque bassin.

Interventions

Jean LAUNAY

Avant d'ouvrir le débat, je formulerai quelques remarques.

Le discours met en avant la baisse des prélèvements obligatoires et de la fiscalité. Il me semble important de clarifier la part des agences de l'eau dans les prélèvements obligatoires, qu'ils soient assurés par l'Etat ou par les collectivités. Il faut éviter que de faux sujets émergent. Un total de 2 milliards d'euros par an pour l'ensemble des bassins français semble relativement modeste par rapport à l'ensemble des prélèvements obligatoires.

Je souhaite par ailleurs que l'exposé des motifs de l'article qui fixe le plafond mordant sur le plafond de recettes soit lu avec attention. Au cours des trois années où 175 millions d'euros ont été prélevés sur le fonds de roulement, le terme de re-budgétisation m'a toujours déplu. La façon dont Bercy souhaite justifier ce plafond mordant sur les recettes doit être étudiée de près. J'évoque ici un amendement préparé par André Flajolet, qui préside le comité de bassin Artois-Picardie et qui a exercé avant moi la présidence du CNE. Cet amendement vise à supprimer ce plafond mordant sur les recettes. J'ignore ce que lui révélera la discussion parlementaire, mais sa connaissance des processus du débat parlementaire aura pour conséquence que cet amendement de suppression du plafond mordant ne peut pas être soumis à l'article 40, que le président de la commission des finances et le rapporteur du budget évoquent souvent quand il est question de diminuer les recettes de l'Etat. Ici, en supprimant le plafond mordant sur les recettes, rien n'est retiré au budget de l'Etat. Cet amendement m'apparaît donc assez astucieux.

En outre, je souhaite pointer le risque que les différentes agences de l'eau fassent baisser les taux des redevances. En lien avec l'inquiétude que je formule sur la re-budgétisation, qui est une vue jacobine que Bercy n'a pas totalement abandonnée, les recettes et les moyens d'action dans le domaine de l'eau pourraient diminuer.

Enfin, nous avons jusqu'à présent « un pied » dans la biodiversité, notamment dans la biodiversité aquatique. Aujourd'hui, il est clair que « nos deux pieds » s'y trouvent, au regard de l'engagement pris vis-à-vis de l'ONCFS, en particulier dans la biodiversité sèche. Les agences de l'eau pourraient même devenir des agences de l'eau et de la biodiversité. Le changement n'est pas uniquement sémantique.

Daniel MARCOVITCH, personnalité qualifiée

Jean Launay a évoqué de nombreux sujets. Pour ma part, je tiens avant tout à rappeler que le total des prélèvements représente 15 % du budget des agences de l'eau.

Par ailleurs, au-delà du principe du plafond mordant, n'oublions pas le principe de solidarité. Le dépassement des plafonds mordants est toujours réparti entre les six agences, même pour celles qui ne l'ont pas dépassé.

Jean Launay a évoqué le changement de nom des agences. En 1976, les agences étaient des agences financières de bassin, chargées entre autres de mettre en place des stations de traitement des eaux usées. Les inondations étaient également couvertes. Il n'était pas encore question de biodiversité. Depuis, cette notion s'est présentée. Néanmoins, c'est toujours l'argent de l'eau du robinet qui finance les actions. Or aucun lien n'est tissé avec l'ONCFS, qui a refusé d'entrer à l'AFB, pour des raisons budgétaires. Au fond, heureusement qu'il ne nous est pas demandé de financer aussi l'Office national des forêts (ONF). Je constate en définitive que les discours sont particulièrement fluctuants.

La baisse de redevance des usagers est évoquée, mais si les aides sont également réduites, comme pour l'assainissement collectif, les usagers seront appelés à intervenir sur des projets avec lesquels ils n'ont rien à voir et qui pourraient être particulièrement polluants pour la biodiversité.

En outre, quatre thèmes que nous ne traitons pas jusqu'à présent deviennent les priorités du ministre, en oubliant que l'arrêt du financement de la performance du traitement des eaux usées pourrait compromettre l'objectif de bon état des rivières fixé pour 2027. Or l'Europe ne manquera pas de se rappeler à notre bon souvenir, ce qui coûtera autrement plus cher que le plafond mordant.

Enfin, les agences de l'eau reçoivent de nouvelles missions, tout en voyant leurs effectifs baisser de 3 % tous les ans. Les parlementaires ne peuvent désormais plus être membres de l'exécutif local. Ils le connaissaient mal, mais ils ne les connaîtront désormais plus du tout. Ce ne sont pas quatre parlementaires nommés au CNE qui feront la différence. Il faut revoir la copie, qui est une catastrophe pour les agences de l'eau mais aussi pour la biodiversité. Il est impossible de nous demander d'en faire toujours plus, avec toujours moins de moyens et d'effectifs. La voie est devenue insupportable.

Applaudissements.

Hervé PAUL, comité de bassin Rhône-Méditerranée

Je souscris à ce qui vient d'être dit.

Je formulerais d'abord une remarque de forme. Aucun document ne nous a été remis, si ce n'est le courrier adressé au ministre et le compte rendu. J'estime que les éléments d'information devraient être distribués en amont, avec la convocation.

Par ailleurs, les débats dans les comités de bassin démontrent que le PLF 2018 est une mauvaise nouvelle pour les agences de l'eau et l'organisation de l'eau en France pour 2018 (baisse des moyens, augmentations des tâches et augmentations des prélèvements, de façon directe par l'Etat via le système de plafond). Par le passé, le prélèvement n'entrait pas dans l'enveloppe du plafond. Ce sera le cas pour l'ONCFS, l'AFB et les parcs nationaux. C'est d'ailleurs pour cette raison que le plafond devient mordant.

Face à cet arbitrage, les agences interviendront de moins en moins dans le petit cycle de l'eau et davantage sur le reste.

Les primes épuratoires pourraient être supprimées. Dans le bassin Rhône-Méditerranée, cette suppression représente 18 centimes par mètres cubes d'augmentation pour les collectivités et les

services. En conséquence, les prélèvements baisseront à travers la baisse des redevances, car ces dernières ne manqueront pas de diminuer, d'autant qu'une grande partie des redevances ne financera plus l'eau mais sera directement prélevée par l'Etat.

Le petit cycle de l'eau en pâtira fortement. Les représentants de l'Etat laissent entendre que la question de l'assainissement est réglée. En conséquence, les performances épuratoires ne seront plus aidées. Le coût du service ne manquera alors pas d'exploser, ce qui signera la fin de la solidarité entre l'urbain et le rural. Or les agences de l'eau visent d'abord à assurer la solidarité dans les grands territoires.

Les territoires éligibles à la solidarité se réduisent comme peau de chagrin. Seuls des départements très ruraux en bénéficieront. Les communes en ZRR (zone de revitalisation rurale) dans des départements où se situent des zones urbaines sortiront du champ de la solidarité. Il faut arrêter les coups de canifs dans la loi NOTRe et transférer les services de l'eau à l'intercommunalité, pour assurer efficacement un service de qualité sur les territoires. Alors que les petits services municipaux doivent se regrouper, ils n'auront pas pour autant les moyens d'assurer le service. Soyons prudents face à la baisse de la solidarité. Sans cette solidarité, on risquerait de se demander à quoi servent les agences de l'eau.

Sophie AUCONIE, vice-présidente du CNE

Je prendrai d'abord ma casquette de représentante des collectivités au CNE en affirmant que je souscris à l'analyse de Daniel Marcovitch.

En premier lieu, la baisse des interventions financières des agences de l'eau s'associe pour les collectivités locales à une baisse des dotations et à la suppression de la taxe d'habitation. Nous asséchons les moyens des collectivités, à travers des outils qui leur permettaient d'offrir le meilleur service à leurs citoyens. C'est très inquiétant. Nous devons tous nous mobiliser et rédiger des messages clairs à faire passer lors de l'étude et des débats sur le PLF. J'ai rencontré Joël Pélicot, président du comité de bassin Loire-Bretagne. Il souhaite rencontrer les huit parlementaires de mon département pour mener des actions de pédagogie, car les problématiques de l'eau ou des collectivités restent très mal connues.

Un groupe « eau » est en cours de constitution à l'Assemblée nationale, en relation avec le Sénat. J'en ferai partie et nous traiterons ce sujet de façon prioritaire. Aidez-nous à vous aider, lorsque vous rencontrez des parlementaires.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur le mauvais signal que ces orientations envoient au-delà de nos frontières. Le modèle français de l'eau (« l'eau paie l'eau », « pollueurs payeurs ») a été retenu dans la gestion de l'eau par bassins, à travers la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne. Près de 60 pays de la communauté internationale ont repris ce système. La France était jusqu'à présent un modèle. Ce changement radical me semble très néfaste.

Bernard ROUSSEAU, France Nature Environnement

Il me semble que les comités de bassin se rejoindront sur l'analyse de Daniel Marcovitch.

Pour autant, le principal problème reste le manque de cohérence du projet de loi de finances. Comment adhérer à un projet qui présente autant d'incohérences ?

En outre, l'état de la biodiversité dans les milieux aquatiques est bien plus dégradé dans les bassins versants et dans les sols. Pourtant, ce sont les moyens associés à l'eau qui sont réduits. C'est contradictoire avec l'annonce de l'intérêt pour la biodiversité sèche et terrestre. Au fond, nous nous

interrogeons sur la finalité de la démarche et je me tourne vers le directeur de l'eau et de la biodiversité, car des rumeurs circulent sur le regroupement possible des agences dans un système unique. S'agit-il de rumeurs ou d'un projet réel ?

Marie-France TOUL, Présidente du comité de bassin Martinique

En Martinique, la fusion a été clairement orientée. Le comité de bassin de Martinique est aujourd'hui devenu le comité de l'eau et de la biodiversité, dans un contexte particulièrement difficile. Nous subissons en effet des baisses des dotations de l'Etat. De plus, notre biodiversité est des plus denses et nous faisons face à une forte problématique de l'assainissement collectif et non collectif.

Après l'exposé qui nous a été proposé, je crains que les spécificités de nos territoires restent bien éloignées des préoccupations des parlementaires et des ministres. Nous nous demandons comment fonctionnera l'office de l'eau. Les interrogations sont aujourd'hui nombreuses sur le financement de l'eau et de la biodiversité en outre-mer.

Pierre GUILLAUME, Union fédérale des Consommateurs, UFC que choisir

Les principes « l'eau paie l'eau » et « pollueur payeur » ont été évoqués. Ils ne sont pas toujours très bien appliqués en France.

Si la répartition entre les différents types d'usages n'évoluait pas, quel serait l'impact pour l'usager ? Pensez-vous que les redevances diminueront, qu'elles augmenteront ou qu'elles resteront stables ?

François MITTEAULT

Un diagramme affichant une perspective d'augmentation du budget d'intervention des agences aurait été plus facile à présenter. De toute évidence, la baisse qui est évoquée s'inscrit dans la remise à l'équilibre des finances publiques. Toute la sphère publique est affectée. Les agences de l'eau doivent s'y adapter. Elles ne sont pas les seules victimes de la situation.

Quoi qu'il en soit, le ministre a rappelé devant les présidents des conseils d'administration des agences de l'eau que le modèle historique des agences n'était pas affecté. Des regroupements sont certes envisagés, mais ces décisions ne sont pas à l'ordre du jour. Même si le modèle de l'eau dispose de moyens en baisse, il est préservé.

Par ailleurs, le choix de regrouper l'eau et la biodiversité intrigue fortement nos partenaires à l'international, de façon positive. Nous l'avons rappelé en CNE et nous en faisons état en comité de bassin. Face au réchauffement climatique et aux modifications du cycle de l'eau, piloter les deux objectifs avec des outils partagés présente du sens et évitera des erreurs, tant dans la biodiversité que dans le domaine de l'eau.

Il est exact que les marges de manœuvre et d'intervention baissent. Toutes choses égales par ailleurs et tous modes de ponction confondus, le prélèvement passe de 175 millions d'euros à 300 millions d'euros, soit 14 % de prélèvement sur le budget consolidé des agences de l'eau. A ce titre, le monde de l'eau fait avant tout face à un défi de gestion des moyens. Or ce défi se retrouve dans toute la sphère publique.

Je pense que nous sommes capables de trouver des solutions innovantes, sans nous montrer régressifs sur tout. Vous êtes dans votre rôle quand vous affirmez que le monde de l'eau s'écroule, mais je ne le pense pas. Un travail d'optimisation des budgets et des moyens humains doit être mené. Des travaux de mutualisation ont été engagés et il existe encore des marges de manœuvre. Autant il faut préserver l'autonomie des bassins dans la planification ou dans leurs démarches sur-

mesure, mais d'autres éléments peuvent tout à fait être harmonisés, notamment les outils ou les méthodes. Nous ne sommes pas allés aussi loin qu'il était possible d'aller. C'est ainsi que nous préserverons vraiment le modèle des agences de l'eau.

Un autre point mérite d'être évoqué : une mission sera confiée au Conseil général de l'environnement et du développement durable en lien avec l'Inspection générale des finances, pour étudier toutes les perspectives d'ajustement de tous les opérateurs de l'eau et de la biodiversité. Ainsi, les parcs nationaux sont aujourd'hui rattachés à l'AFB. L'ONCFS partage par ailleurs des sujets communs avec l'AFB. Sans doute des ajustements de fonctionnement seront-ils trouvés, sans affecter le modèle d'organisation de l'eau. Je démens à ce titre la rumeur de remise en cause du principe de l'organisation par bassins. Ce principe a été réaffirmé par le ministre devant les présidents de comité de bassin.

L'exercice en cours est donc difficile, en effet, mais il n'est pas impossible. Il nous faut réfléchir à nos ajustements de stratégie, sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau, par souci d'efficacité, pour traiter au mieux nos contraintes mais sans faire régresser notre façon d'intervenir. Je ne saurais en dire davantage.

Jean LAUNAY

En préparant cette réunion avec François Mitteault, nous avons préféré maintenir ce point et ouvrir la discussion, même si aucune prise de décision n'est prévue. Pour ma part, je reviendrai sur ces sujets devant les ministres et leurs conseillers.

Les dépenses d'intervention sont certes des dépenses publiques, mais ce sont d'abord des investissements. Sans ouvrir le débat sur les modalités de regroupement, il faut comprendre que les dépenses d'intervention sont des dépenses publiques vertueuses, qui débouchent sur de l'activité économique et de l'emploi.

Le 28 juin dernier, quand le ministre m'a demandé de continuer la présidence du CNE, j'ai affirmé que je consacrerai mon temps à faire progresser le temps d'écoute des membres du CNE. J'ai également annoncé que nous développerions notre capacité d'auto-saisine, pour que nous puissions traiter les sujets davantage en amont.

Bernard INGWILLER, comité de bassin de Rhin-Meuse

La gestion de l'eau ne saurait être qualifiée de mauvaise. Nous ne pouvons pas faire mieux et plus avec moins de moyens. C'est même une atteinte à la démocratie, l'argent étant dévié de l'eau.

Le personnel des agences de l'eau est constitué de personnes motivées et passionnées. Elles ont été le fer de lance de la politique de l'eau. Elles risquent d'être démoralisés, sachant que l'impact des évolutions prévues sur la politique de l'eau est impossible à mesurer.

Les démarches de recherche d'efficacité, de sélectivité, de simplicité et de lisibilité ne pourront pas être lancées dans ce contexte.

Même les élus qui participent bénévolement n'ont plus envie de s'investir. De surcroît, les problèmes financiers dont souffre la France ne proviennent pas de l'eau, mais d'autres secteurs où les dépenses ont été engagées avec bien moins de discernement. Rappelez-vous les portiques pour la taxe sur les poids lourds, dont l'installation a coûté 2 milliards d'euros et qui n'ont servi à rien.

Florence DENIER-PASQUIER, Conseil Economique Social Environnemental (CESE)

Je m'étonne que le CNE, organisme consultatif, n'ait pas d'avis à rendre. Le point est purement informatif, alors qu'une unanimité se dégage de ses rangs. Je pense que rendre un avis donnerait un signal fort au gouvernement.

Jean LAUNAY

J'ai bien annoncé que chaque bassin et profession ferait remonter ses sentiments et motions. L'avis du CNE tient dans ses débats et le compte rendu les reflète. Il faudra sans doute le rédiger plus rapidement que d'habitude, puis le communiquer pour avis et relecture aux différents membres. Toutes les prises de parole ont été notées et seront transcrites. Je m'entretiendrai d'ailleurs dès demain avec le cabinet de Monsieur Lecornu.

Bernard LENGLET, AFEPTB

Il est important de bien comprendre que l'appauvrissement des agences affecte directement les personnels. Les dossiers prendront plus de temps à être traités. Les paiements prendront aussi plus de temps. Enfin, la matière grise de nos agences de l'eau, dont nous sommes si fiers, disparaîtra peu à peu. C'est le cas aussi dans les services déconcentrés de l'Etat. L'expertise devrait pourtant exister au niveau des services de l'Etat et des agences de l'eau, pour que nous soyons forts ensemble, tout en évitant d'en renforcer un au détriment de l'autre.

Concernant la problématique du financement de l'eau. Je pense que le dossier Gemapi fausse la donne. Comment s'assurer d'obtenir les financements qui sont nécessaires pour faire face à la gestion globale de l'eau ? Ce sujet n'est hélas pas considéré comme majeur parmi les aménageurs du territoire. Les élus sont tellement préoccupés par d'autres sujets que l'eau vient souvent en dernier. L'eau doit pourtant être au cœur de leurs réflexions.

Il n'est pas acceptable de se détourner de ce sujet. Les problèmes de financement de l'eau ne cesseront de se multiplier dans les années à venir.

Au sein du CNE, un groupe de travail mériterait de se pencher sur l'évaluation des freins que nous rencontrons sur les territoires. Il pourrait être la courroie de transmission chargée de relayer les propositions qui en proviendraient. Dans l'entrechoquement des regroupements des communautés de communes ou de la prise en compte des grandes régions, les élus peuvent manquer de connaissances pour appréhender les problématiques.

Claude ROUSTAN, président de la FNPF

Je note qu'une question n'a pas été posée : l'administration envisage-t-elle de revoir nos ambitions en termes de directives européennes ? Face aux baisses que nous subissons, il est clair que nous n'aurons pas les moyens d'atteindre nos objectifs.

François MITTEAULT

Je souhaite revenir sur les propos de Monsieur Ingwiller. Je confirme que les agences de l'eau ne travaillent pas mal. Ce réseau est intéressant et extrêmement performant. Il compte des agents très motivés.

Quoi qu'il en soit, il nous faudra mener une réflexion stratégique dans chaque agence. La structure des dépenses et les actions qui y sont menées offrent une gamme d'intervention très ouverte. Or ce modèle, qui apporte une grande subsidiarité aux bassins, est aujourd'hui interrogé. Sur ces points, c'est le parlement qui tranchera. Il faudra ensuite déterminer la meilleure stratégie, bassin par

bassin. Il n'existera pas de stratégie nationale. Le modèle de l'eau devra être en mesure de réagir face à ce jeu de contrainte qui, je pense, n'est pas insoluble.

Il faudra en revanche revoir la stratégie budgétaire d'intervention, dans une concomitance entre la préparation des XI^{èmes} programmes et les trajectoires budgétaires des cinq ans à venir.

En conséquence, il nous faudra impérativement relever le défi des stratégies des agences de l'eau. Je pense que le principal défi portera sur les moyens humains, défi qui ne manquera pas d'être complexe à traiter. Nous réfléchissons d'ores et déjà à une optimisation avec les directeurs d'agences de l'eau.

Jean LAUNAY

Comme indiqué, il conviendrait que le compte rendu de ce point de l'ordre du jour soit produit rapidement, pour qu'il puisse être amendé et remis à tous, afin que nous en fassions promptement usage dans nos instances.

.IV Bilan de l'année hydrologique

Jean LAUNAY

J'ai présidé deux réunions du comité de suivi hydrologique, les 22 mars et 16 juillet. Les réactions sur les territoires peuvent parfois être assez contrastées. Ainsi, certaines restrictions peuvent être contestées. Il est donc intéressant que des spécialistes interviennent.

Les nappes peuvent donner l'impression d'être rechargées mais n'être en réalité rechargées que très superficiellement. En outre, elles peuvent se décharger aussi vite qu'elles se rechargent.

Karine BRULÉ, direction de l'eau et de la biodiversité

L'année 2017 a effectivement été assez particulière. Nous nous sommes retrouvés au croisement de deux phénomènes qui peuvent être gérés individuellement. Tout d'abord une très faible recharge des nappes en hiver. Nous avons commencé le printemps avec des nappes très basses. Lors du premier comité de suivi hydrologique, nous avons espoir que les pluies de printemps pallient les manques hivernaux. Or le printemps a été à la fois sec et chaud. La situation est donc devenue très compliquée.

Les réunions de la commission de suivi hydrologique, sous la présidence de Jean Launay, ont permis d'émettre des alertes aux services de l'Etat, qui ont fait en sorte de mener des actions par anticipation, quitte à prendre les arrêtés nécessaires.

En juin, 25 départements subissaient des restrictions. Leur nombre est ensuite monté à 83 en août. Nous reviendrons dans quelques instants sur la communication en Conseil des ministres sur la gestion de l'eau.

Patrick CHASSAGNEUX, responsable missions institutionnelles Météo-France

Pour la majorité de la France, le déficit a été assez fort. Il a atteint 75 % sur l'ouest et le nord-est et même dépassé ce taux dans certaines petites zones.

En comparaison avec les années précédentes, le déficit de précipitation pour la saison hydrologique 2017 est à peu près au niveau décennal et comparable aux trois dernières années. Ce genre d'événement est arrivé trois fois en quarante ans.

En séparant la période hivernale de la période estivale, nous avons connu un déficit de précipitation sur toute la période de recharge. Hormis dans la partie méditerranéenne, la situation a été relativement normale pendant cette période. **Un déficit a été constaté sur 90 % du territoire.**

Durant la période estivale, la situation a été quasi-normale, sauf en région méditerranéenne, ce qui n'a pas aggravé le déficit mais ne l'a pas non plus rattrapé.

L'année a globalement été déficitaire, de l'ordre de 20 % pour le territoire, pour une période d'étiage à peu près normale, sauf dans le pourtour méditerranéen, où le déficit a été très fort, d'environ 50 %.

Eric GOMEZ, directeur Ile-de-France BRGM

J'évoquerai la situation des nappes en France. Dans le domaine souterrain, on distingue différents types d'aquifères :

- aquifères à forte inertie ;
- alluvions à inertie moyenne et temps de réaction plus rapides ;
- aquifères karstiques avec des réactions très rapides et des tendances saisonnières.

La recharge des aquifères commence en septembre. L'évolution de la nappe souterraine dépend des précipitations, de l'évapotranspiration et des réserves du sol. La recharge s'étend de décembre à avril ou mai selon les secteurs, avec une irrigation qui court de mai à août.

Pour certains aquifères à forte intensité, aucune recharge n'a lieu entre mai et octobre. L'information sur l'état des nappes en avril est donc une information importante pour gérer les prélèvements en été.

Sur les karsts et les alluvions, la recharge est possible lors de forts épisodes pluvieux, toute l'année.

Au 1er septembre, trois secteurs ont vu une amélioration de leur état durant l'été (aquifères de faible extension ou alluvions). En Languedoc-Roussillon, les niveaux ont été plutôt moyens. Dans le reste de la France, les niveaux ont été bas ou très bas, selon les secteurs.

Dans les nappes à forte inertie, nous vivons sur nos réserves, sachant que nous partons de niveaux relativement hauts. Même si elles ne sont pas alimentées, les nappes restent encore à des niveaux acceptables.

S'agissant de l'évaluation de la sécheresse de l'année 2017 par rapport à des années exceptionnelles (1976, 2003, 2011 et 2015), l'année 2017 se situe à une fréquence statistique de 2,5 à 5 ans secs. Cette situation n'est pas catastrophique, avec toutefois une grande hétérogénéité selon les secteurs.

En conclusion, après trois années de recharge importante (2013-2016), 2017 a été déficitaire sur plusieurs secteurs. Les niveaux sont restés bas du fait d'un déficit pluviométrique durant la période de recharge des nappes.

Les niveaux ont été en moyenne :

- modérément bas sur 15 des 21 ex-régions ;
- bas sur 4 régions (Champagne, Haute-Normandie, Lorraine, Poitou-Charentes) ;
- très bas en Bretagne ;
- Autour de la moyenne en Languedoc-Roussillon.

La recharge 2017-2018 devra être suivie avec attention pour la gestion de la ressource lors de l'été 2018.

Interventions

Bernard ROUSSEAU, France nature environnement

L'année 1976 a été citée dans les deux exposés. Or une année très marquée par la sécheresse a été omise : l'année 1950. Pouvez-vous nous en parler, tant pour l'état des nappes que le niveau des pluies ?

Isabelle LAMOU, comité de bassin Adour-Garonne

La ville de Royan était en restriction d'eau en juillet. Comment s'est passé l'été pour cette ville, notamment en lien avec l'affluence de la population touristique ?

François-Marie PELLERIN, association Poitou-Charentes Nature

La présentation lisse quelque peu les situations locales. Ainsi, certaines régions comme les Deux Sèvres étaient déjà en restriction pendant l'hiver et connaissent dès maintenant des prélèvements.

Le système d'indicateurs favorise la production de comptes rendus neutres. L'indicateur est davantage traité que le milieu lui-même. Comment faire en sorte de s'adapter à l'avenir, l'exception étant plutôt appelée à devenir la norme ? Comment réagissent l'Etat et les services publics sur ce point ?

Philippe BOISNEAU, président du Comité national de la pêche professionnelle en eau douce

Les acteurs jouent un rôle de veille environnementale. Dans la région Pays de la Loire et dans la région Centre, nous avons vécu une situation assez lamentable. Nous connaissions notre déficit hydrologique. Une nouvelle espèce de bactéries, productrice de neurotoxines, a alors été identifiée, dans une indifférence quasi générale, car seule une quinzaine de chiens sont morts. Quelles mesures concrètes ont été prises par les pouvoirs publics ? Le préfet de Maine-et-Loire n'a pris qu'un arrêté d'interdiction de la pêche, avant de le remettre en cause à peine quelques jours plus tard, pour interdire uniquement la consommation des poissons. Je sais bien que le milieu agricole fait des efforts pour limiter ses consommations d'eau, mais vingt canons à maïs procédaient tout de

même à des pompages dans une nappe qui était elle-même alimentée par des pompages dans la Loire. Le système est absurde. Les services préfectoraux n'ont aucune vision systémique.

Je comprends mal comment nous ferons face à la dégradation continue des masses d'eau. Désormais, l'eau est claire dans la Loire, car un mollusque provenant du Mékong y prolifère et filtre l'eau. Il en découle un excès de chaleur et de nitrates, ce qui cause la prolifération de nouvelles bactéries virulentes.

Les groupes de pression sont suffisamment forts pour permettre des usages que la nature ne permet plus, mais il faut réagir dès maintenant. Les systèmes de traitement d'eau risquent de ne plus être capables de traiter les nouvelles bactéries.

Anchya BAMANA, Présidente du comité de l'eau et de la biodiversité de Mayotte

Je souhaiterais proposer que soit organisée une présentation de la problématique de la continuité hydrologique dans les cinq départements d'outre-mer, dont Mayotte, la situation des îles étant très spécifique. A Mayotte, la population subit un stress hydrique important, avec notamment des coupures d'eau au cours des quatre premiers mois de l'année. L'apport en eau est insuffisant, du fait d'une pression démographique très importante. Le préfet a d'ailleurs dû produire un nouvel arrêté il y a quelques jours relatif aux précautions à prendre par la population. Il m'apparaît important de vous sensibiliser sur cette question, qui reste d'actualité et qui est liée à la pression démographique et au manque d'équipement.

Je souhaite également relayer la demande de mise en place d'un groupe de travail dédié, qui permettrait de faire connaître la situation spécifique des îles et la baisse des dotations.

A Mayotte, île devenue département en 2001, sachez enfin que nous faisons face à des problématiques d'assainissement, seules trois des dix-huit communes ayant été assainies.

Bruno COSSIAUX, Chambre nationale de la batellerie artisanale

La situation a été catastrophique cet été pour la navigation dans les canaux artificiels, les rivières et les fleuves. L'Etat définira-t-il une vision vis-à-vis de la sécheresse ? Il faudrait mettre en place un plan spécifique aux retenues collinaires et au réseau fluvial. La situation actuelle est bien connue. Bientôt, nous ne pourrons plus naviguer l'été sur les fleuves et les canaux en France.

Denis MERVILLE, comité de bassin Seine-Normandie

Nous avons débattu de la communication en réunion du comité de bassin Seine-Normandie. Les arrêtés préfectoraux sont louables, mais ils doivent ensuite être appliqués. Il faut en particulier vérifier que les administrés ne remplissent pas leur piscine ou n'arrosent pas ou seulement entre 20 heures et 8 heures, à des horaires auxquels les agents travaillent rarement. Il a été demandé au groupe communication de se pencher sur ces problématiques, les conseillers municipaux pouvant être des relais d'information.

Jean LAUNAY

Il est clair que ce dossier soulève des sujets de fond. La réponse arrivera sans doute dans le point suivant de l'ordre du jour, dédié à la communication sur la gestion quantitative de l'eau lors du Conseil des ministres du 9 août 2017. De toute évidence se posent des enjeux d'indication, d'approvisionnement ou de répartition de la quantité d'eau, vis-à-vis des différents usages ou des conflits d'usage. Il est important de déterminer les réponses collectives et stratégiques apportées par les différents services de l'Etat, appliquées au niveau local et dans une démarche anticipatrice.

Patrick CHASSAGNEUX, responsable missions institutionnelles Météo-France

Nous tenons compte de l'année 1976, car nous avons mené une pré-analyse remontant à 1958. Les années 1947, 1948 et 1949 n'ont en revanche pas été étudiées. Nous y travaillons néanmoins.

Dans le Poitou, il est important de noter que l'écart par rapport aux précipitations hivernales est en rouge : ce fut la partie française la plus touchée. Nous l'avons mis en avant.

Eric GOMEZ, directeur Ile-de-France BRGM

Je souhaite revenir sur le caractère lissé de la courbe. Nous étudions effectivement un indicateur national, mais nous identifions aussi les situations locales. Le bulletin de situation hydrologique, produit par bassin, s'y consacre.

Karine BRULÉ

L'intervention suivante répondra à certaines remarques formulées.

S'agissant de Royan, nous vous proposerons un retour d'expérience. Même si nous ne pourrions pas traiter tous les cas particuliers, Royan mérite d'être étudié à titre de retour d'expérience.

.V Communication sur la gestion quantitative de l'eau présentée le 9 août 2017 en Conseil des ministres

Karine BRULÉ

Ce Conseil des ministres n'a peut-être pas été relayé intensément. Néanmoins, il a semblé important d'y évoquer l'eau et le manque d'eau, du fait de la situation hydrologique, quitte à ce que la communication reste limitée autour de ce qu'ont annoncé le Ministre en charge de l'agriculture et le Ministre en charge de l'environnement.

Nous gérons à la fois un temps court et un temps long, ce qui est complexe. Pendant longtemps, le temps court et la gestion de crise ont suffi. Nous nous limitons à la gestion de problèmes ponctuels, dans les territoires et dans le temps. Force est de constater que cette gestion du temps court se confronte à présent à une exigence absolue et même à un défi absolu de devoir désormais gérer le temps long.

Les réformes de la politique de l'eau sont allées dans ce sens, avec la mise en place des volumes prélevables. Il s'agissait de montrer que demain ne sera pas comme hier, ni tout à fait comme aujourd'hui, dans la recherche d'un nouvel équilibre à formuler collectivement.

A l'heure actuelle, nous nous inscrivons plutôt dans un repli sur chacun des usages, en espérant préserver cet usage, peut-être contre les usages qui peuvent être perçus comme moins légitimes. Cette orientation pourrait être recevable si le changement climatique ou le manque d'eau n'étaient pas criants. Or tel n'est pas le cas. D'autres solutions doivent donc être trouvées. Il faut en appeler à l'imagination de tous et agir tous ensemble.

Dans ce contexte, les deux ministres ont soumis des pistes de travail qui peuvent être nouvelles. Ces interventions ne s'opposent pas. Au contraire, elles s'inscrivent dans un chemin d'avenir.

Nicolas Hulot a déclaré : « *L'eau fait partie de notre patrimoine commun. Son usage appartient à tous et chacun a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables. L'eau est également indispensable à l'ensemble du monde vivant : notre responsabilité est aussi de préserver sur le long terme les milieux et les écosystèmes, porteurs de solutions face aux dérèglements du climat* ».

Stéphane Travert, quant à lui, a indiqué : « *J'ai la volonté d'aider l'agriculture à anticiper et à atténuer les effets du changement climatique. Cela passe par une approche globale : une agriculture moins gourmande en eau et une optimisation de la ressource via l'utilisation des pluies hivernales pour protéger les ressources en été* ».

Les actions se répartissent en deux blocs. Le premier vise à encourager la sobriété des usages et l'innovation, et le second à faire émerger des solutions locales adaptées dans l'ensemble des territoires. Comme le monde de l'eau travaille sur les territoires depuis toujours, il est significatif que la communication d'un ministre réaffirme la puissance innovatrice des territoires et la nécessité de leur accorder la confiance. Une solution unique, sur l'ensemble du territoire, n'est pas possible. La France est composite et il faut s'en souvenir.

Les actions visant à encourager la sobriété des usages et l'innovation sont multiples.

- **Campagnes de sensibilisation**

La préservation de l'eau pour l'avenir est de la responsabilité de chacun. Peut-être avons-nous capturé le débat sur l'eau entre spécialistes, car ce débat reste compliqué et parce que les débats sont souvent systémiques. Il convient plutôt d'être plus performant collectivement et de faire savoir ce qu'il en coûte aux collectivités et aux intervenants que le miracle de l'eau potable puisse être reproduit chaque jour.

- **Investissements et réutilisation des eaux usées traitées**

Le patrimoine doit être entretenu. Quant aux eaux qui sortent des stations de traitement des eaux usées, elles ont un rôle à jouer, comme chaque goutte d'eau, à l'endroit où elle tombe.

- **Agriculture plus économe et multi-performante**

Les états généraux de l'alimentation apparaissent à ce sujet comme un enjeu fort. Les agricultures doivent s'adapter.

- **Projet de stockage, si utile et durable**

Une phrase a beaucoup circulé. Certains l'ont trouvée magique. D'autres l'ont jugée délétère. Cette phrase figure telle quelle dans le communiqué de presse : « *réaliser là où c'est utile et durable des projets de stockage hivernal de l'eau, afin d'éviter les prélèvements en période sèche lorsque l'eau est rare* ». Elle souligne que le stockage peut être une solution parmi d'autres, sans être la solution parfaite. Dans les territoires, il est bien connu que certains stockages ne peuvent pas être remplis, faute de création de ressources, car le Directeur de l'eau ne sait bien évidemment pas faire tomber la pluie. Il est en revanche possible de la gérer de façon différente, en organisant sa gestion tout au long de l'année et de façon pluriannuelle. Il faut composer avec ce qui tombe sur le territoire, même si interviennent quelques transferts dans les frontières ou des transferts sous forme d'eau virtuelle dans les biens importés.

- **Recherche et développement**

Ces actions reposent sur les établissements publics ou les pôles de compétitivité eau.

Des actions sont par ailleurs prévues pour faire émerger des solutions locales adaptées dans l'ensemble des territoires.

- **Plan national d'adaptation au changement climatique**

Ce chantier intègre bien évidemment les questions de l'eau et de la biodiversité. Comme l'a rappelé François Mitteau, les solutions de demain devront être trouvées dans une nature résiliente, composée d'eau et de biodiversité, et qui fonctionne bien. Si ce système ne fonctionne pas correctement, il est à peu près certain que l'espèce humaine se retrouvera en difficulté. Pour réussir, les milieux doivent être préservés, ce à quoi concourt la directive-cadre sur l'eau.

- **Plan « eau et assainissement » en outre-mer**

Ce plan d'action a été placé au-dessus des priorités des ministères, notamment du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

- **Accompagner les collectivités locales**

D'importants travaux de recomposition des collectivités sont prévus autour des EPCI, suite à la loi MAPAM et la loi NOTRe. Il est de la responsabilité des établissements de l'Etat d'accompagner la restructuration, dans une période de fragilité.

- **Mobiliser les préfets coordonnateurs de bassin**

Il en a été question dans les commissions hydrologiques, les préfets coordonnateurs de bassin ayant un rôle d'animation et de pédagogie à jouer, pour que les mesures prises soient comprises par les parties prenantes. Une mission liée aux projets de territoire leur a été confiée. Elle vise à trouver des solutions locales à la raréfaction de l'eau, quitte à créer des retenues qui pourraient être financées par les agences de l'eau.

- **Mettre en place une cellule d'expertise**

Ce point est une nouveauté importante de médiation entre les acteurs, sur le sujet sensible des retenues ou des projets de territoire. La composition de cette cellule d'expertise est équilibrée entre les représentations des deux ministères. Cette composition devrait être arrêtée dans les prochains jours. Elle restera très réduite, pour rester agile, et aura pour mission de comprendre pourquoi des êtres humains d'un même territoire, qui se connaissent et qui ont un but commun, survivre mais aussi prolonger les différentes activités, n'arrivent pas à s'entendre. La cellule devra aussi expliquer les exemples qui se sont bien passés, même s'ils ne sont pas toujours reproductibles.

<i>Interventions</i>

Claude ROUSTAN

Je souhaite revenir sur le plan de gestion pensé par le Ministre en charge de l'écologie pour répondre aux épisodes de sécheresse qui sont de plus en plus réguliers et parfois de plus en plus sévères.

Cette thématique est majeure et fait partie du socle de base de la politique de l'eau, dans le sens de l'intérêt général.

Je souhaite témoigner de situations qui, dans le département des Alpes de Haute-Provence, sont assez intolérables. J'ai interrogé les fédérations de pêche et il semble hélas que cette situation soit la norme, y compris dans les départements à déficit chronique.

Notre collègue des Deux-Sèvres a souligné que son réseau départemental était régulièrement asséché, et la biodiversité avec elle.

Dans mon propre département, alors qu'un dispositif de crise était en vigueur, 54 des 56 demandes de dérogation formulées par la profession agricole ont été autorisées et ont connu une suite favorable.

La forte mortalité piscicole observée et les assèchements linéaires de cours d'eau sont devenus intolérables pour les structures du réseau piscicole. Ces événements sont malheureusement devenus monnaie courante. Sans négliger le désarroi de la profession agricole, j'ai dénoncé cette situation auprès du préfet de mon département et du Ministre en charge de l'écologie, pour les sensibiliser à l'impérieux besoin d'assurer une gestion équilibrée et conforme à la réglementation de notre ressource commune.

Les écosystèmes aquatiques, légitimement protégés par la loi, sont pourtant trop souvent sacrifiés au profit d'intérêts économiques. Il serait donc opportun que les préfets assurent cette gestion équilibrée avec raison, pragmatisme et surtout dans le respect des prescriptions législatives. La gestion de crise intervient souvent trop tardivement, d'autant qu'elle ne responsabilise pas les activités économiques et notamment l'irrigation.

Lors du dernier CNE, en mai 2017, j'ai évoqué le projet de décret de continuité économique et de débit réservé, ce texte visant à favoriser les prélèvements agricoles dans les cours d'eau, ce qui est contraire à tout compromis en termes de conciliation des usages. J'ai par ailleurs mis en relief que l'irrigation devait rester un usage parmi d'autre. La prééminence qui lui est accordée n'est pas acceptable. L'irrigation ne peut pas être élevée au rang de l'alimentation, comme le laisse entendre le décret. Le risque d'extension à d'autres usages doit être écarté et la réglementation actuelle suffit. Enfin, de façon générale, on ne crée pas de l'eau avec des textes.

Les changements climatiques bouleversent les pratiques de chacun et appellent à la responsabilité et au civisme de tous. Les milieux aquatiques et les espèces piscicoles ne doivent pas être considérés comme des sans voix. Nos structures et le Ministère en charge de l'écologie doivent veiller à ce que leurs besoins soient aussi satisfaits.

Face au déficit de la ressource en eau, son économie doit primer sur la simplification des normes. La gestion collective et responsable doit être privilégiée sur la création de pseudo-retenues.

Jean LAUNAY

Cet argumentaire sera bien évidemment porté à l'ordre du jour.

Bernard MICHEL, Association nationale de défense des consommateurs et usagers (CLCV)

Je m'étonne que cette communication encourage la sobriété des usages et l'innovation, sans évoquer les consommateurs et les usagers.

Les économies d'eau demandées et réalisées par les usagers domestiques commencent à se normaliser. La consommation d'eau des usagers domestiques a d'ailleurs décru, alors que les augmentations fortes étaient courantes par le passé. Or moins on consomme d'eau, moins les syndicats gagnent d'argent. Comme le coût de traitement de l'eau reste stable, le prix de l'eau augmente de façon continue. C'est anormal. Nous demandons d'arrêter d'affirmer que l'eau paye l'eau, car on aboutit à une situation anormale auprès des usagers. Il faudrait débattre de la

suppression de cette maxime. Certes, les usagers doivent contribuer au paiement, mais il faudrait tout de même que le budget global ou un autre système de financement soient appliqués.

A l'heure actuelle, les usagers subissent non seulement l'augmentation du coût du mètre cube, mais aussi la mise en place de la taxe Gemapi. Les usagers sont toujours les payeurs.

De même, de nombreuses difficultés se posent au niveau la protection de l'eau, ce qui coûtera toujours de plus en plus cher. Là aussi, ce sont les usagers domestiques qui paieront.

Dans ce contexte, je demande que le CNE engage une réflexion relative au coût de l'eau, qui ne saurait être séparée de la problématique du changement climatique ou des problèmes de stockage.

François-Marie PELLERIN, FNE

Je souhaite revenir sur la communication des ministres, en particulier sur la volonté de mobiliser les préfets coordonnateurs et de redynamiser les projets de territoire. Cette notion de projets de territoire est intéressante. Elle lie en particulier la quantité et la qualité, mais il apparaît que le stockage n'est en réalité pas perçu comme un élément parmi d'autres.

La durabilité économique des stockages de substitution doit en outre être étudiée. Il arrive d'ailleurs de déroger à la notion de substitution, avec des remplissages effectués jusqu'au printemps.

Au fond, la notion de projets de territoire interroge, notamment s'agissant de la création de stockages dits de substitution. Je me demande quelle sera la mission de cette cellule d'expertise. Ses membres auront-ils pour mission d'accélérer la réalisation des projets de territoire ou la construction des projets de stockage ?

André CABOT, Comité de bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne est le bassin le plus exposé au changement climatique. Son déficit quantitatif atteint 150 millions de mètres cubes, pour passer à 800 millions de mètres cubes en 2050.

Dans ce bassin, 24 sur 26 départements se concentrent sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Avec des précipitations de plus en plus nombreuses sous forme d'orages et la succession de périodes de sécheresse, l'érosion y est très importante. Par ailleurs, 1,5 million de personnes supplémentaires y habiteront en 2030. C'est la plus forte augmentation de population du territoire. Pour garantir la ressource en eau, il faudra mettre en œuvre tous les moyens mobilisables, notamment la réutilisation des eaux usées.

Les seules économies d'eau ne sont pas à la hauteur des enjeux. Le stockage de l'eau doit être un moyen pour s'adapter au changement climatique, pour l'économie mais aussi pour préserver la biodiversité, avec des débits minimums pour les populations de demain.

Il faut en tenir compte pour permettre une mutation de l'agriculture et de l'économie, qui doivent devenir moins consommatrices d'eau, pour préserver la vitalité des territoires.

Néanmoins, la baisse des moyens des agences contraindra leurs actions. Quels seront les moyens octroyés aux bassins pour faire face à ces déficits quantitatifs ?

Guillaume RIOU, Secrétaire général de la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB)

Sachez qu'il a été annoncé à Royan que la salubrité publique n'était pas assurée.

En 1976, quand l'irrigation était évoquée, c'était pour couvrir les besoins en ressources fourragères des animaux. L'important reste de se concentrer sur les usages.

Il faut aussi se pencher sur la gouvernance. Je ne suis pas prêt à accepter que l'appropriation d'un bien commun à l'humanité soit réservée à quelques-uns. Il faut en particulier permettre à des nouveaux agriculteurs d'intervenir ou à de nouveaux usages agricoles d'émerger.

Il a été question d'émotion. L'été a été difficile pour l'agriculture biologique, tandis que la demande pour les produits biologiques a crû de 20 %. De toute évidence, des choix seront nécessaires.

Par ailleurs, le Ministre de l'Agriculture a souligné qu'il revenait aux régions de gérer l'aide au maintien. Cela pose une question de gestion du modèle.

Enfin, les agences de l'eau, qui financent la conversion et le maintien de l'agriculture biologique, pourraient subir une baisse de leurs moyens. Vous envisagez de favoriser les aides au changement face aux aides au fonctionnement. Dans ce cadre, je me demande comment le modèle agricole de demain sera orienté, et par quelle sélectivité. Peut-être faudra-t-il envisager des aides au fonctionnement ? Un changement d'exploitation prend pourtant plus de cinq ans. Assurer ces aides permettra de faire venir un plus grand nombre d'agriculteurs vers le biologique, ce qui est en phase avec les problématiques soulevées (adaptation au changement climatique ou questions d'environnement et de santé).

Jean LAUNAY

Je retiens de votre remarque une interrogation sur l'expertise. La cellule sera réduite, mais vous faites sans aucun doute partie de ces experts. N'ayez aucun doute là-dessus. Nous nous montrerons soigneux dans la composition de cette cellule.

Christian AIMÉ

J'apprécie l'impression de pragmatisme qui est mis en avant, pour un sujet qui peut devenir conflictuel. Les agriculteurs tiennent bien évidemment à travailler ensemble, respecter tous les usages et aborder les sujets de façon positive.

Au-delà du changement climatique, ce sont surtout les difficultés très épisodiques qu'il faut traiter, tout au long de l'année, pour ne pas se limiter à une position défavorable à l'irrigation (eau des milieux, ouvrages multifonctionnels, etc.). Il faudra aussi faire évoluer les projets de territoires et les partager avec tous. C'est dans la compréhension partagée que nous réussissons. L'expertise devra aussi être partagée avec les acteurs, les services de l'Etat ou les collectivités.

Comme indiqué dans les Assises de l'alimentation, nous avons bien évidemment besoin d'alimentation, mais aussi d'emplois, de richesse et de valeur ajoutée, tout en préservant les milieux. Il faudrait conjuguer ces impératifs, en faisant confiance à l'innovation technique, technologique ou aux évolutions de la société.

De surcroît, l'eau devra être gérée au mieux, tout au long de l'année, l'eau hivernale pouvant être mise à profit pour équilibrer le système.

En définitive, il appartiendra bien évidemment à l'ensemble des acteurs locaux de réagir.

Bernard ROUSSEAU

Je me félicite que deux ministres se soient rejoints pour communiquer. Auparavant, nous proposons une gestion par les usages, en fixant des limites à donner aux revendications et aux consommations.

Désormais, sans doute les deux ministres sauront-ils comment fixer une limite, dans une rhétorique de tour de table. Pour autant, je relève un problème d'équilibre de la composition, entre les usagers qui veulent pouvoir utiliser l'eau et ceux qui veulent protéger les milieux.

Je note en outre que les préfets coordonnateurs de bassins seront mobilisés au niveau des projets de territoire. A l'avenir, quand un projet de territoire incluant 19 projets de retenue sera soumis à mon Conseil d'administration, je m'interrogerai sur la conformité vis-à-vis du projet de territoire.

Comment des individus pourraient-ils ne pas se mettre d'accord ? Tout simplement parce qu'ils sont en désaccord. Il convient alors réduire ce désaccord, tout en évitant que certains se fassent flouer. Les dispositifs doivent donc reposer sur la confiance.

Karine BRULÉ

Je ne saurais répondre à tous les points soulevés. Je trouve très frappant dans ces sujets que le monde de l'eau, avec son fonctionnement par bassins, les SDAGE, les SAGE, etc. dispose de toutes les instrumentations du dialogue. De toute évidence, notre politique est l'une des mieux instrumentées, avec des tours de table équilibrés.

Pourtant, il reste encore un peu de sable dans les rouages. La communication des deux ministres apparaît à ce titre en phase avec le fonctionnement antérieur : tous ces éléments constituent la vie courante des comités de bassins, des Conseils d'administration des bassins ou des divers intervenants.

Face aux importants défis qui se posent, je me montrerai aussi optimiste que mon directeur : nous avons toutes les capacités nécessaires pour y arriver, non pas dans la douleur, mais dans la reprise des dialogues, qui ont pu se déliter alors que nous disposons de tous les éléments pour réussir. La politique de l'eau repose en effet sur une vraie démocratie, ce qui n'est pas le cas de toutes les politiques publiques.

S'agissant de la cellule d'expertise, il faut être tout à fait clair. Les deux ministres ne tiennent pas à nommer des experts extraterritoriaux. Ils ont réagi à des signaux contraires : certains estiment que les projets territoriaux sont inutiles, d'autres qu'il faut n'en retenir que certains. Comme certains préfets coordonnateurs de bassin se révèlent assez agiles, les ministres ont décidé de les solliciter. Il s'agit d'individus normalement constitués, qui ne travaillent peut-être pas assez ensemble et qui se pencheront plus précisément sur les projets de territoire. Les ministres produiront bientôt un communiqué de presse.

Jean LAUNAY

Merci pour vos interventions, que j'ai trouvées constructives. Nous ferons vivre l'optimisme évoqué par Karine Brulé. Pour des problèmes d'agenda, je demanderai dans quelques instants à Claude Roustan de prendre la présidence de l'instance. Passons au point de l'ordre du jour dévolu à la continuité écologique.

.VI Actualités sur la continuité écologique – retours du groupe de travail et actualités sur les arrêtés relatifs à la sécurité des barrages

Jean LAUNAY

Nous évoquerons les arrêtés relatifs à la sécurité des barrages. Ce point avait échoué lors de notre avant-dernière réunion. Nous avons ensuite décidé de mettre en place un G30, chargé de travailler sur la notion de continuité écologique. Simone Saillant a alors demandé à disposer d'un délai supplémentaire, pour que l'Etat stabilise une position, cette position sur ce point n'anticipant pas sur les conclusions auxquelles pourrait parvenir le groupe de travail.

La démarche de Claude Miqueu permettra d'achever le travail relatif à l'arrêté sur la sécurité des barrages, ce débat ayant été ouvert en 2014. L'écoute a été réelle. Un CNE se réunira en décembre et il nous faudra être conclusifs dès ce jour.

Quant au travail sur la continuité écologique, je tiens à garantir sa sincérité. Dans l'instruction des dossiers locaux ou la place des directions, chacun doit trouver le temps de l'écoute des différents membres et de leurs propositions.

Claude MIQUEU, personnalité qualifiée, président de la commission « réglementation » du CNE

Le CNE s'exprimera par des avis, sur l'arrêté technique crues et séismes et la mise à jour de l'arrêté du 12 juin 2008 sur les études de danger.

Comme indiqué, nous ne partons pas de rien. Le travail a commencé en 2009. Les professionnels ont en particulier beaucoup travaillé à la conceptualisation des améliorations pratiques, pour une meilleure protection des biens et des personnes. Nous sommes de surcroît dépositaires du travail réalisé par la Commission internationale et des barrages, le Comité français barrages et réservoirs, les divers comités français, les acteurs publics et privés, les colloques et rencontres. Les recommandations se succèdent depuis bientôt dix ans.

Le 4 octobre 2016, le Président a proposé de surseoir à statuer sur les textes proposés. Depuis un an, nous avons pris des contacts et mené des dialogues, négociations et auditions, pour bien comprendre les points d'achoppement.

Nous nous inscrivons aujourd'hui dans une démarche d'analyse de l'état actuel des textes, tels qu'ils ont pu évoluer au sein de la DGPR. J'assume qu'une réunion ait été prévue pour cet après-midi, sans délibération. La DGPR présentera un bilan puis une réflexion s'engagera, pour parvenir si possible à une prise de décision au prochain CNE. Un grand opérateur a indiqué qu'il avait besoin d'un délai d'un mois à partir de ce jour. Nous échangerons donc à nouveau sous un mois, puis reprendrons le chemin normal qui passe par la mission interministérielle, la commission réglementation et le CNE. Nous relançons donc la démarche, par cette présentation de l'état actuel de la réflexion et des éléments que les services du ministère ont recueillis depuis un an.

Le second texte a trait à la continuité écologique. L'installation du groupe a eu lieu mardi dernier, avec un co-pilotage assuré par Simone Saillant. Le message a été entendu. Il nous semblait important de partager notre connaissance. Deux témoignages ont ensuite permis de territorialiser notre réflexion, au-delà du socle commun de la connaissance. Une inquiétude s'est exprimée en séance, sur le risque de la parole descendante et de l'enchaînement de monologues, sans débats ou contributions. Ce message a été entendu. La seconde réunion aura lieu à la mi-novembre et sera un exercice d'expression collective. Il est demandé aux membres du G30 de préparer cette

rencontre en listant des constats et des propositions. Nous tenons à disposer d'une idée précise des dysfonctionnements locaux, par typologie. Cette expression collective doit se concrétiser.

Sur la base d'une synthèse de cette expression collective, nous nous retrouverons à la mi-janvier pour préparer un texte. Au-delà, une nouvelle série d'échanges et de contributions itératives sera engagée, pour aboutir à une V3. Le texte pourra alors être soumis à un CNE de mai, du moins avant l'été. Comme le groupe *ad hoc* se limitera à organiser une parole collective, le CNE devra s'exprimer et transmettre les éléments au Ministre, en vue de sa prise de décision.

Il est important que chacun soit rassuré sur la parole de l'Etat ou la coordination interservices. Diverses interpellations, questionnements et inquiétudes m'ont été transmis. L'écoute, la synthèse et le retour d'expérience devront être de mise, pour que le CNE puisse délibérer, avant transmission au Ministre.

Nous nous pencherons donc sur le sujet crues, séismes et études de danger cet après-midi, puis nous reviendrons sur la continuité technologique à la mi-novembre.

Simone SAILLANT

Merci à Claude Miqueu pour ses paroles rassurantes. J'apporterai quelques compléments. Je vous assure tout d'abord de la sincérité de la DEB et de l'administration centrale dans l'engagement de ce travail. Nous devons œuvrer pour la continuité écologique. Nous avons tous un problème à régler. Les services de l'Etat doivent aussi le régler. Pour cela, les échanges doivent être nombreux.

La première réunion a pu sembler frustrante, mais il fallait commencer par poser les sujets sur la table. Nous saurons nous montrer davantage à l'écoute lors de notre prochain échange.

Nous avons de surcroît monté un groupe de travail interne aux services de l'Etat. Il ne s'agit pas de verrouiller les choses, mais de faire émerger des propositions, des constats et une mise en avant des solutions adéquates. Le groupe est composé de DREAL, DDT et d'autres directions de l'administration centrale. Leurs contributions seront versées aux travaux du CNE.

La DEB ne cherche pas à avancer seule ou à verrouiller la parole des autres administrations, mais à travailler avec chacun.

Nous avons six mois pour avancer tranquillement sur le dossier évoqué. Nous nous y engageons pleinement, dans l'écoute des uns et des autres.

.VII Actualités sur les captages – retours du groupe national

Karine BRULÉ

J'ai tenté de parler au nom de la DEB et de la DGPE en évoquant l'intervention des deux ministres. J'ajouterai au panorama nos travaux avec le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Santé. Les trois administrations ont recherché des méthodes d'écoute des parties prenantes. Sans doute retiendrez-vous de l'échange de ce matin une visibilité sur la façon dont l'administration essaie de renouveler ses pratiques.

La conférence environnementale a confirmé le souhait de travailler autrement, par des ateliers et la rédaction d'une feuille de route globale, via le centre de ressources captages, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence française pour la biodiversité.

La feuille de route vise à lister les travaux à mener à court terme, à moyen terme à et long terme, sachant qu'une circulaire sera rédigée pour le court terme.

En ce qui concerne le calendrier, nous avons pris le temps de réunir des groupes de travail et de prendre note de chaque difficulté, pour les traiter une à une. Cette démarche a pris un an et fut plutôt plaisante. De la même façon que pour la continuité des cours d'eau, nous sommes partis d'un principe de confiance et d'écoute mutuelle. Sur cette base, nous avons élaboré des propositions d'actions.

Huit groupes de travail se sont réunis :

- outils financiers ;
- gouvernance ;
- filières et développement économique ;
- sciences humaines et sociales ;
- efficacité des plans d'action sur les captages ;
- outils réglementaires ;
- grandes aires d'alimentation de captages ;
- outils fonciers.

Aucun thème n'a été étudié de façon prioritaire.

Après un an de gestation avec les parties prenantes et les services de l'administration, nous avons rédigé des propositions qui reflétaient les débats, formulées avec des mots non polémiques.

90 propositions ont été formulées, dont 35 de court terme, pour redonner de la vigueur à la politique captage, conforter ce qui a été mis en œuvre sur les territoires et réactiver les territoires qui ont pu manquer de cœur à l'ouvrage.

Elles ont ensuite été soumises au groupe national captage, le 6 octobre 2017. Elles sont maintenant entre les mains des membres du groupe national captage, qui doit confirmer si la matière a été bien traitée. Cette feuille de route liste aussi des actions de moyen et long termes, qui pourront nécessiter des évolutions législatives. Nous avons en tous cas voulu ne rien négliger. Certaines n'aboutiront peut-être jamais, mais toutes ont été rédigées. Toutes les parties prenantes et les services de l'Etat ont décidé de s'y consacrer pleinement.

Simone SAILLANT

Sachez que nous avons retenu pour le G30 consacré à la continuité écologique la date du 8 novembre. Nous vous le reconfirmerons par mail. Nous vous invitons à nous faire état avec une semaine d'avance de ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, en imaginant des solutions.

.VIII Points divers – refonte du portail Eaufrance

.1 Refonte du portail Eaufrance

Karine BRULÉ

Ce point est une bonne nouvelle. Les travaux de refonte du portail Eaufrance sont en cours. Ce portail est une invitation au voyage. Il permet de disposer d'éléments très vastes. Comme il a fait l'objet de remarques, nous proposerons une présentation détaillée quand les travaux auront avancé.

Un Comité de pilotage s'est réuni le 21 septembre afin de dresser un bilan de l'avancement des travaux et de présenter une première maquette du portail. Il s'agit de donner de la lisibilité, de la visibilité et de l'appétence sur la politique de l'eau. Il faudra en particulier embarquer le grand public. Une première version devrait être produite d'ici à l'hiver, pour parvenir à un nouveau portail en juin 2018.

Claude ROUSTAN

Le prochain CNE se réunira le 7 décembre. Merci à tous.

La séance est levée à 13 heures 05.